

**ASSEMBLEE GENERALE  
DU 18 JUIN 2022**

**Neuille Saint Rémy**

Association loi 1901  
Déclarée à la Préfecture du Nord le 1 juillet 2017 (W595000765)  
Siège : 74, Rue de Beaumont 59510 Hem

**CONVOCAATION**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous inviter à notre Assemblée Générale qui se déroulera :

**Le samedi 18 juin 2022,  
Salon Saint Jacques  
Rue de Lille  
59554 NEUVILLE SAINT REMY**

- 9H00** Accueil avec un petit café pour les représentants des clubs.
- 9H30** Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la Ligue.
- 13H00** Clôture de l'Assemblée Générale par le Président.

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de nos statuts de notre règlement intérieur, l'assemblée générale ne pourra valablement délibérer que si la moitié de ses membres, groupant au moins la moitié du nombre total des voix dont pourrait disposer l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons également que pour disposer de voix, les groupements sportifs qui sont présents doivent être affiliés à la FFVolley et leurs représentants doivent être licenciés (validation financière et administrative).

Le vote par correspondance n'est pas admis. Cependant, si le représentant statutaire de votre Groupement Sportif ne peut pas assister personnellement à l'assemblée générale, vous pouvez vous y faire représenter par un mandataire qui peut être :

- Soit une personne licenciée du même Groupement Sportif,
- Soit le représentant d'un autre Groupement Sportif appartenant au même Comité Départemental.

**Attention**, chaque représentant d'un Groupement Sportif ne peut disposer que d'un **maximum de trois pouvoirs**.

Nous vous rappelons que les documents sont mis à votre disposition sur le [site internet de la Ligue](#).

Comptant sur votre présence, je vous présente, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations sportives.

Didier DECONNINCK  
Président LRVB des Hauts-de-France

